



LE PLAN CANICULE EST ACTIVÉ A SURVILLIERS ! ☐

Soucieux du bien-être et de la santé des Survillois, la Ville active son le Plan Canicule.

Pour nos Séniors âgés de plus de 65 ans, mais aussi pour les personnes « fragiles » (en situation de handicap, sans domicile fixe), le CCAS met à jour le Registre Nominatif et vous invite à vous y inscrire ou à y inscrire votre entourage dont l'état de santé et/ou la situation d'isolement pourrait mettre en difficulté la personne pendant un épisode caniculaire.



Adoptez les bons réflexes :

En période de forte chaleur ou de canicule, vigilance et prévention sont plus que jamais de rigueur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Il est donc conseillé de :

Boire régulièrement de l'eau ;

Mouiller son corps et de ventiler ;

Manger en quantité suffisante ;

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour ;

Ne pas boire d'alcool ;

Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;

Éviter les efforts physiques importants

Les niveaux d'alerte du Plan Canicule sont les suivants :

Vert : veille saisonnière du 1er juin au 31 août ;

Jaune : pic de chaleur et épisode persistant de chaleur (préparation en cas de passage en niveau 3 + renforcement des actions de communication en direction des publics fragiles) ;

Orange : alerte canicule (actions renforcées de communication, rappel des actions préventives individuelles : hydratation, mise à l'abri de la chaleur, etc, déclenchement du plan communal, activation du registre communal avec mise en place d'une aide pour les personnes âgées et en situation de handicap isolées et inscrites sur le registre, mesures pour les personnes sans abri) ;

Rouge : mobilisation maximale (canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable) avec un renforcement de toutes les mesures.

Le passage d'un stade à un autre est décidé par le Préfet de Département.

Infos pratiques

L'inscription au registre nominatif repose sur une démarche volontaire, vous pouvez vous y inscrire de façon autonome. Un représentant légal, un tiers (ami, proche, médecin, service d'accompagnement à domicile, etc.) avec accord peut également y inscrire.

Vous inscrire, c'est bénéficier d'un accompagnement particulier lors des plans canicules, fortes intempéries et des événements sanitaires exceptionnels, c'est nous indiquer si vous êtes seul(e) et avancer ensemble dans la lutte contre l'isolement.

C'est bénéficier de visites à domicile, coups de fils réguliers de la part de nos agents.

Pour s'inscrire, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription ou la retirer en Mairie :

Vous pouvez la renvoyer par courrier à : CCAS - 3, rue de la Liberté 95470 SURVILLIERS

Vous pouvez la renvoyer par mail : ccas@mairiesurvilliers.fr

Vous pouvez la déposer à l'accueil en Mairie de 09h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi) et le samedi matin, entre 09h et 12h.

Documents

[fiche de renseignement registre nominatif](#)

Contact

Le CCAS est à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner, vous pouvez nous contacter au 01.34.68.34.35 ou au 06.13.83.93.24